

DELIBERATIONS

REÇU LE



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS de SAINT-GALMIER

02 AVR. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

SEANCE DU 21 mars 2024

ADMINISTRATION
GENERALE - FINANCES

AG - N° 2024 - 03

| | |
|---------------------|----|
| Nombre de membres : | 13 |
| Présents : | 9 |
| Procurations | 3 |
| Absents : | 4 |
| Suffrage exprimé : | 12 |

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, le JEUDI 21 mars 2024 à 18 heures 00,

Sous la Présidence de Philippe DENIS président du CCAS, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 13/03/2024.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, M. Michel FRANCHINI et Mme Aurélie DESBREE, Mesdames Arlette CHABANNE, Marie-Claire MOUCHEL, Janine RIVOIRE et M. Patrick MIRABEL membres nommés et représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Mme Régine CHEVALLIEZ a donné son pouvoir à M. le Président Philippe DENIS, Mme Jeanine ENSARGUET a donné son pouvoir à Mme Arlette CHABANNE, M. Georges CHAPET a donné son pouvoir à Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, Mme Céline BENNICI.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires
La situation financière du CCAS est la suivante au 31/12/2023.

REALISE BUDGET CCAS 2023

| FONCTIONNEMENT | BUDGET 2023 | REALISE 2023 |
|----------------|-------------|--------------|
| DEPENSES | 67 530.00 € | 49 038.03 € |
| RECETTES | 67 530.00 € | 68 761.66 € |
| RESULTAT 2023 | | 19 723.63 € |

| INVESTISSEMENT | BUDGET 2023 | REALISE 2023 |
|----------------|-------------|--------------|
| DEPENSES | 1 498.53 € | 0 |
| RECETTES | 1 498.53 € | 1 498.53 € |
| RESULTAT 2023 | | 1 498.53 € |

Madame la Vice-Présidente présente pour information les résultats de l'exercice 2023, qui démontre un solde excédentaire de 19 723.63 € en section de fonctionnement et de 1 498.53 € en section d'investissement.
Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant de la subvention communale a été de 30 000 euros en 2023.

Prévision pour l'année 2024

En dépense de fonctionnement

Le souhait du CCAS est de continuer à mettre en œuvre des actions et des projets pour promouvoir l'accessibilité, la solidarité et la citoyenneté pour que notre commune cultive le « Bien Vivre ensemble ».

C'est pourquoi, le CCAS propose de :

Maintenir une prévision budgétaire toujours conséquente pour l'année 2024 en effet, les impacts de l'inflation, les flambées des prix risquent encore d'impacter les plus fragiles économiquement.

DELIBERATIONS

Vous retrouverez :

Les aides au règlement de certaines factures pour les personnes en difficultés,

Le budget pour l'achat des tickets services (3.000 € pour 2024 contre 4.000 € en 2023), sera revu à la baisse par manque de demande provenant des usagers. Toutefois une ligne budgétaire sera prévue pour aider les organismes partenaires de la solidarité alimentaire (renforcement des aides apportées aux partenaires sociaux locaux),

Pour ce qui concerne les subventions aux organismes, elles seront aussi valorisées.

Montant pour les aides facultatives au budget prévisionnel envisagé est de : 15.300 €

Le CCAS est un pôle important pour ces activités de convivialité, de culture, de prévention et de maintien du lien social notamment des aînées. Il apparaît évident que nous devons maintenir ces activités voir les développer avec des actions appropriées de sensibilisation pour l'ensemble de la population et, également en développant l'intergénérationnel (atelier la place des aidants, le projet « Voyager avec le Petit Prince », un goûter intergénérationnel de Noël...), mais aussi des ateliers de sensibilisation aux nouvelles technologies », « ateliers sur la nutrition », « Prévention du cancer colorectal »... Une ligne budgétaire est également prévue pour deux sorties «hors les murs » puisque ces temps correspondent bien à une demande de personnes souvent seule et isolées, avec un budget prévisionnel de 13.488 €.

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement, la prévention des chutes et de la perte d'autonomie, le CCAS souhaite pérenniser les ateliers d'activités physiques adaptés en élargissant son action dans le cadre du projet « BOUGER – RIRE à Saint-Galmier » (en plus de la valorisation des locaux, du personnel et des fluides) .

Soit un montant total pour les animations envisagé est de : 18.167 €

(en 2023 le budget réalisé pour les événements était de 10.667,46 € justifié par un nombre moins important d'évènement proposé par le CCAS).

Le CCAS va continuer à s'engager pour et avec les seniors de la commune en prenant en compte qu'il existe en parallèle une « Politique Seniors Municipale ». L'idée est bien de ne pas surcharger les seniors d'un programme d'animations ou de projets ...

En recette de fonctionnement :

La subvention de la conférence des financeurs a été à nouveau sollicitée pour l'année 2024 afin de maintenir le financement du projet « Bouger Rire à Saint-Galmier » 5.781 €.

Une recette exceptionnelle d'un montant de 4.925 € correspondant au remboursement des tickets services (2022 – 2023)

Pour équilibrer le budget, il est proposé de solliciter une subvention de 25.000 € à la commune.

En 2023 le CCAS a demandé 30.000 €. La diminution de la demande de subvention se justifie par le fait d'une recette exceptionnelle liée au remboursement des tickets services (de 2022 et 2023).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

Ont signé au registre les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE

A SAINT-GALMIER, le 22/03/2024

Le Président,

Philippe DENIS

Secrétaire de Séance

Christine PALLEY

*Transmis à la SP de Montbrison
Le*

Cachet SP du